

Centre de presse

[Communiqués](#)
[Allocutions](#)
[Images](#)
[Dossiers d'actualité](#)
[Relations avec les médias](#)

Espèces fauniques en situation précaire - Le ministre Simard ajoute 20 espèces à la liste

Québec, le 29 octobre 2009 – Le ministre délégué aux Ressources naturelles et à la Faune et ministre responsable de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean et de la région de la Côte-Nord, M. Serge Simard, annonce l'ajout de 20 espèces sur la liste des espèces fauniques menacées ou vulnérables au Québec, à la suite des modifications apportées au *Règlement sur les espèces fauniques menacées ou vulnérables et leurs habitats*.

« Notre gouvernement est préoccupé par le nombre grandissant d'espèces en danger de disparition. La préservation du patrimoine faunique est l'affaire de tous et nous devons porter une attention particulière aux habitats », souligne le ministre Simard.

Au total, douze espèces menacées et huit espèces vulnérables ont été ajoutées, portant le total de la liste à trente-huit. On y trouve notamment six tortues et quinze espèces d'oiseaux ainsi que, pour la première fois, une espèce d'insecte, soit le satyre fauve des Maritimes observé uniquement dans les marais salants de la baie des Chaleurs en Gaspésie. Pour sa part, le statut du caribou de la Gaspésie est passé de vulnérable à menacé en raison des dangers permanents qui nuisent à sa survie, telle la prédation exercée sur les faons par les ours noirs et les coyotes. Enfin, les modifications réglementaires ont aussi permis de désigner les habitats de six espèces qui pourront être protégés au besoin.

Malgré la richesse de ses milieux naturels, le Québec abrite plusieurs espèces animales en situation précaire. Depuis l'adoption de la *Loi sur les espèces menacées ou vulnérables* en 1989, le MRNF et ses nombreux partenaires unissent leurs efforts pour préserver ces espèces et leurs habitats.

La liste complète des espèces menacées ou vulnérables peut être consultée sur le site Internet du MRNF à l'adresse suivante : www.mrnf.gouv.qc.ca/faune/lespeces/menacees.

ANNEXE

Voici la liste des espèces fauniques menacées ou vulnérables qui ont été ajoutées au *Règlement sur les espèces fauniques menacées ou vulnérables et leurs habitats*.

Poissons :

- Méné d'herbe (espèce vulnérable)
- Lamproie du Nord (espèce menacée)
- Chevalier de rivière (espèce vulnérable)
- Dard de sable (espèce menacée)

Amphibiens et reptiles :

- Salamandre sombre des montagnes (espèce menacée)
- Salamandre pourpre (espèce vulnérable)
- Tortue mouchetée (espèce menacée)
- Tortue musquée (espèce menacée)
- Tortue luth (espèce menacée)

Mammifères :

- Caribou des bois, écotype montagnard, population de la Gaspésie (espèce menacée)
- Ours blanc (espèce vulnérable)

Insecte :

- Satyre fauve des Maritimes (espèce menacée)

Oiseaux :

- Sterne de Dougall (espèce menacée)
- Petit blongios (espèce vulnérable)
- Paruline azurée (espèce menacée)
- Râle jaune (espèce menacée)
- Garrot d'Islande (espèce vulnérable)
- Pic à tête rouge (espèce menacée)
- Grive de Bicknell (espèce vulnérable)
- Sterne caspienne (espèce menacée)
- Arlequin plongeur (espèce vulnérable)

[Retour à la page précédente](#)

